

C02 : Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du parc, sur des sites non gérés

Définition

De nombreuses espèces animales ou végétales, à valeur patrimoniale ne figurent dans aucun périmètre géré et ne font pas l'objet de suivis particuliers.

Cependant ces espèces constituent un enjeu fort pour le territoire voire la région.

L'indicateur de base constituera la présence/absence de l'espèce en site non géré

Objectifs

Définir une méthode de suivi des espèces en sites non gérés, et, par extension élaborer une stratégie conservatoire à l'aide des outils réglementaires existants.

Methodologie

Etat de la connaissance des stations en 2014

Tous les trois ans, l'objectif étant de renseigner toutes les espèces à l'issue de la charte

Liste des espèces concernées

a. Les oiseaux

[Faucon pèlerin](#) (*Falco peregrinus*)
[Fulmar boréal](#) (*Fulmarus glacialis*)
[Hibou grand-duc](#) (*Bubo bubo*)
[Mouette tridactyle](#) (*Rissa tridactyla*)
[Râle des genêts](#) (*Crex crex*)

b. La flore

[Gaudinie fragile](#) (*Gaudinia fragilis*)
[Laîche étirée](#) (*Carex extensa*)
[Ornithogale des Pyrénées](#) (*Ornithogalum pyrenaicum*)
[Séneçon à feuilles spatulées](#) (*Tephrosieris helenitis*)
[Vulpin utriculé](#) (*Alopecurus rendlei*)

c. Les orthoptères

[Conocéphale des roseaux](#) (*Conocephalus dorsalis*)
[Criquet des clairières](#) (*Chrysochraon dispar*)
[Criquet ensanglanté](#) (*Stetophyma grossum*)

d. Les rhopalocères

[Grand Mars changeant](#) (*Apatura iris*)
[Grande tortue](#) (*Nymphalis polychloros*)

Fiche mise à jour le : 1 décembre 2015